


République française		Département de l'Isère	Envoyé en préfecture le 13/09/2022
N° 2022 - 48	EXTRAIT DES DELIBERATIONS Du Conseil municipal de Clonas sur Varèze		Reçu en préfecture le 13/09/2022
08/09/2022	Affectation du résultat de fonctionnement 2021 de la commune Annule et remplace la délibération n° 2022-09 du 24 février 2022		Affiché le 13/09/2022  ID : 038-213801145-20220908-202248-DE

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 01/09/2022.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 01/09/2022 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude. CHORON Vincent. CONTRERAS Joseph. COLANGELI Muriel. CRUYPENINCK Bruno. DEYRIEUX Caroline. DULONG Aurélie. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. MERNISSI Chakib. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. BARREL Natacha (arrivée à 20h56). DUGUA Véronique (arrivée à 21h28).

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal que le Service de Gestion Comptable du Roussillonnais a demandé à la commune de modifier la délibération n° 2022-09 du 24 février 2022 qui comporte des erreurs sur des montants mentionnés, et bien que les montants inscrits au budget primitif 2022 de la commune soient exacts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dit que l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 de la commune est la suivante :

Le Conseil municipal après avoir examiné le Compte Administratif 2021 de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, et constatant que le Compte Administratif 2021 de la commune fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 215 138.13 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 213 364.06 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 774.07 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 215 138.13 €
D Solde d'exécution d'investissement	+ 1 281 802.49 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	215 138.13 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	200 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	15 138.13 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme, le 9 septembre 2022,

M. le Maire,
Régis VIALLATTE

